

EDUCATION - SPORTS - CULTURE

Conseil Départemental de l'Education Nationale

Thème : éducation

Mission : Le CDEN est consulté obligatoirement dans les domaines relevant de la compétence de l'Etat (règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, implantation des emplois du 1er degré, structure pédagogique générale des collèges, montant de l'indemnité de logement pour les instituteurs). Il est consulté également dans les domaines relevant de la compétence du département (Organisation et fonctionnement des transports scolaires, programme prévisionnel des investissements relatifs aux collèges, modalités générales d'attribution des subventions allouées aux collèges).

Composition :

- 3 maires et un conseiller communautaire de la communauté urbaine, 5 conseillers départementaux, un conseiller régional
- 10 membres représentant les personnels titulaires de l'Etat
- 10 membres représentant les usagers, dont sept parents d'élèves, un représentant des associations complémentaires de l'enseignement public

Nos représentants :

- *Titulaires* :
 - > Mme Françoise Rossignol, Maire de Dainville
 - > M. Christian Champire, Maire de Grenay
 - > M. Jean-Claude Darques, Maire d'Auchy les Hesdin
- *Suppléants* :
 - > Mme Marie-Claude Duhamel, Maire de Mont Bernanchon
 - > M. Thierry Tassez, Maire de Verquin
 - > Mme Nadine Lefebvre, Maire de Beuvry

Textes de référence : article R235-2 et 3 du code de l'éducation

Désignations faites : 14 janvier 2019